



Boîte à lettres et un poteau dans mon terrain

Par scribidouille35

Bonjour,

J'ai une haie avec des arbustes devant ma maison.
C'était une obligation lors de la construction du quartier qui est tombée au bout de 10 ans.

L'entrée de mon voisin est perpendiculaire à cette haie.
Depuis notre arrivée, il y a sa boîte à lettres sur notre terrain à 50 cm de son entrée.
Depuis il a ajouté un poteau et attaché une chaîne.

On a laissé couler rapport bon voisinage et continué à entretenir la haie y compris dans la zone qu'il squatte.

Depuis le covid, j'utilise ma coupe de pelouse comme paillis sur toute la longueur de la haie. C'est gratuit et encouragé par la métropole. Et puis je ne vais pas dépenser des sous dans un endroit à moitié squatté

Seulement cette année humide, il m'a hurlé dessus car soit disant le paillis générerait des herbes dans son allée graviée alors qu'autour de nous le mulching est pratiquée.

Depuis ces amis se garent devant chez nous, font demi tour dans notre allée. Il a déplacé une partie du paillis en bois que j'avais commencé.

Bref, j'en ai assez. Parler avec lui est impossible car il s'emporte facilement. J'aimerais donc faire un courrier pour lui demander de retirer sa boîte aux lettres. Je veux bien laisser le poteau là, car il ne m'empêche pas de faire un paillis propre et sans herbe.

Qu'en pensez vous ? La mairie m'a confirmé via le cadastre que j'étais dans mon droit et propose éventuellement une médiation.

Mais j'ai peur via la lettre ou la médiation, que le voisin me fasse encore plus de crasse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'étiez pas obligé de tolérer cette boîte à lettres et ce poteau. Il aurait fallu réagir bien plus tôt.

Vous pouvez lui demander de les retirer par courrier RAR, ou encore faire appel à un conciliateur, si le maire se propose, pourquoi pas commencer par là.

Mais si c'est un voisin abusif, il n'y a aucune raison qu'il se calme. Ce n'est pas un problème juridique.

Par AGeorges

Bonsoir Scribidouille,

On regrette parfois d'avoir été sympa avec un voisin qui se croit chez lui partout.
C'est évidemment un problème juridique, le respect de la propriété d'autrui figurant clairement dans les lois.

Vous pouvez donc imaginer préparer une lettre destinée à ce voisin. Par exemple :

Monsieur,

Votre comportement de ces derniers temps me fait regretter d'avoir été tolérant(e) à votre égard. Aussi, vous voudrez bien désormais respecter les limites de ma propriété comme suit :

- Retirer votre boîte aux lettres qui est chez moi, convenons que je vous accorde un mois pour ce faire,
- Demander à vos invités de ne pas venir manœuvrer dans mon allée,
- Ne pas toucher aux paillages qui sont chez moi.

Pour mémoire, je ne maîtrise pas les vents qui pourraient amener des graines dans votre gravier. En signe de bonne volonté, je mettrai du paillage en bois dans les zones proches de votre terrain, et pour le reste, je prendrai soin à ce que mes paillages pelouse ne contiennent pas de graines.

Merci de prendre en compte cette demande amiable.

Dater et signer.

... A vous d'ajuster la dernière partie, j'ai un peu brodé, et de compléter si vous avez d'autres constats.

Vous remarquerez qu'il n'y a ni menace ni référence directe aux lois, qu'il vaut mieux garder pour une deuxième étape si nécessaire. N'hésitez pas à prendre des photos où à obtenir des témoignages si cela s'avérait nécessaire plus tard.

Puisqu'il y a déjà eu des échanges musclés, une LRAR est recommandée.

NB. Le paillage pelouse est à manier avec précaution. Pas de couche épaisse si c'est humide, laisser sécher si possible, et éviter de pailler votre haie de séparation avec autre chose que de l'herbe sans graine. Vous pouvez aussi vérifier le sens des vents dominants pour vérifier si vous pouvez vraiment être à l'origine de l'herbe dans le gravier. D'ailleurs, un gravier s'entretient ! Bon, c'est un peu fastidieux, mais je l'ai déjà fait sans aller eng... les voisins !

Par scribidouille35

Bonsoir, merci pour la réponse, la zone où je mets mon paillis d'herbe ne longe pas son terrain mais est perpendiculaire et je n'ai jamais mis d'herbe au niveau de la boîte aux lettres, vu que ces gravats ont empêché la pousse de mauvaises herbes.

Dans mon terrain j'ai 25 m linéaire de paillis d'herbe et aucune pousse sur mes parterres sablonneux ou ma terrasse.

Par contre mon voisin jette ses coupes d'herbes dans le parc en face de chez nous.

Donc l'accusation n'est qu'un prétexte.

Je souffre d'un cancer depuis 6 mois et je pense qu'il se sent tout puissant.

Par AGeorges

Bonjour Scribidouille,

il se sent tout puissant

Il faut donc lui rabaisser son caquet !

C'est le but initial de la lettre, qu'il sache qu'il ne peut pas faire n'importe quoi avec vous.

Par ailleurs, s'il continue à se comporter comme s'il était chez lui partout, toute action 'juridique' de votre part demanderait d'être précédée d'une action amiable, c'est la première étape, action qui doit être matérialisée clairement, d'où la LRAR. L'étape suivante serait la médiation, et puisque votre maire s'est proposé, vous avez déjà une solution.

Il reste à espérer que l'individu en question comprendra assez vite qu'il doit vous respecter, sinon les lois vous aideront.

Mais n'oubliez pas que la charge de la preuve reste pour vous si vous devez aller en justice.